

FRANCE

13 décembre 2011

Le mot du jour :
citoyen

Qui peut voter en France ?

Les étrangers vivant en France doivent-ils être considérés comme des citoyens français ? Peuvent-ils avoir les mêmes droits que les Français et, notamment, le droit de vote ? C'est la question que se posent actuellement les politiques. Certains veulent autoriser les étrangers à voter, comme c'est le cas dans d'autres pays d'Europe. D'autres ne sont pas d'accord et s'y opposent. Pourquoi ?



Une personne dépose son bulletin de vote dans l'urne d'un bureau de vote de Strasbourg, le 16 mars 2008, lors du second tour des élections municipales. (AFP PHOTO FREDERICK FLORIN)

Que dit cette proposition de loi ?

Cette proposition de loi touche uniquement les étrangers vivant en France depuis au moins cinq ans. Les personnes originaires des 27 pays européens (Espagnols, Anglais, Allemands, etc.) ont déjà le droit de voter en France.

Cette loi concerne seulement les élections municipales. Celles qui servent à élire le maire de ta commune. Si cette loi est votée, les étrangers n'auront pas le droit d'élire le nouveau président de la République par exemple.

Qui est étranger, qui est français ?

Si tu es né en France et que l'un de tes parents est né en France ou si tu es né à l'étranger et que l'un de tes parents est français, alors tu es de nationalité française. Tu as une carte d'identité ou un passeport le prouvant. Cette nationalité fait de toi un citoyen français (voir mot du jour) et te donne des droits. Dès que tu auras 18 ans, tu pourras par exemple voter lors des élections.

Mais ce n'est pas le cas de toutes les personnes vivant en France. Certaines

POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

Parce que le 8 décembre, le Sénat a voté une loi autorisant les étrangers vivant en France à voter aux élections municipales. Mais pour être appliquée, cette loi devra être votée par les députés qui siègent à l'Assemblée nationale.

Pour comprendre comment les lois sont votées en France, [clique ICI](#).

FRANCE

13 décembre 2011

sont en France depuis des années, elles ont un travail, leurs enfants vont à l'école, mais elles n'ont pas la nationalité française. On appelle ces personnes des « étrangers ». Elles n'ont pas les mêmes droits que les Français. Notamment, celui de voter aux élections.

Quelle est la différence entre « étrangers » et « immigrés » ?

Les étrangers ne sont pas forcément des immigrés, et les immigrés ne sont pas forcément des étrangers ! Car à la différence des étrangers qui n'ont pas la nationalité française, les immigrés peuvent l'avoir. Un immigré, c'est une personne qui est née à l'étranger et qui est venue par la suite s'installer en France. Si l'un de ses parents était français, cette personne est de nationalité française.

Pourquoi accorder le droit de vote aux étrangers ?

Les partis de gauche (communiste, socialiste et écologiste) prennent l'exemple de la Suède, de l'Angleterre ou de la Belgique, où les étrangers ont le droit de voter aux élections municipales. Les étrangers vivant en France participent aussi à la vie du pays. Ils devraient donc être considérés comme des citoyens français et avoir les mêmes droits, parce qu'ils travaillent, consomment et qu'ils payent des impôts.

Qui s'oppose au droit de vote des étrangers ?

Le gouvernement qui dirige actuellement le pays s'oppose à cette loi. Selon lui, seules les personnes de nationalité française doivent avoir le droit de voter. Les étrangers n'ont pas le même statut, donc, ils ne peuvent pas avoir les mêmes droits que les citoyens français. Ils peuvent voter dans leur pays d'origine mais pas dans celui qui les accueille, même s'ils travaillent et vivent depuis longtemps en France.

**LE MOT DU JOUR :
CITOYEN**

C'est quoi, être un citoyen ? Tu l'as peut-être déjà remarqué chez toi ou à l'école : ce n'est pas toujours facile de vivre à plusieurs. Dans la société, c'est un peu pareil ! Chacun a ses habitudes, ses envies et ses principes. Pour que les choses se passent bien et que tout le monde soit satisfait, à la maison, à l'école, ou dans la société, il doit y avoir des règles. Être un citoyen, c'est respecter ces règles. C'est aussi avoir des droits et respecter les droits des autres. Dans l'Antiquité, le citoyen était un membre de la cité (nom donné autrefois à la ville). Lors de grandes réunions, il pouvait donner son avis sur les règles et les lois de la cité.

C'EST OÙ ?



LE QUIZ DU JOUR

1. Qui n'a pas le droit de voter en France ?

- Les Européens.
- Les Français.
- Les étrangers originaires de pays non européens.

2. La loi proposée par la gauche propose d'autoriser les étrangers à voter :

- À toutes les élections.
- Aux élections présidentielles seulement.
- Aux élections municipales seulement.

3. Tu as la nationalité française si :

- Tu es né à l'étranger et tes parents sont étrangers.
- Tu es né en France et tes parents sont étrangers.
- Tu es né en France et tes parents sont français.